

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf octobre 19 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
 Présents : 10
 Votants: 14
 Pour: 14
 Contre: 0
 Abstentions : 0

Présents : Catherine CANARD, Rachel HAMET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON
Représentés: Mireille PERRET par Rachel HAMET, Maxime TERRET par Claude BOISSON, Marie José BERNET par Catherine CANARD, Jean-Yves MIDEY par Josiane CASBOLT

Excusés:**Absents:**

Secrétaire de séance: Marie-Claude WILSON

Objet: Installation d'un système de vidéo-protection sur différents secteurs de la commune

La commune souhaite surveiller et protéger un certain nombre de bâtiments et installations publics : le Groupe Scolaire, Les bâtiments publics, les bacs d'ordures ménagères à proximité de l'école primaire, le patrimoine ...

Au cours de l'année passée, la Commune a connu des incivilités à proximité ou dans l'espace public entraînant des dommages aux biens et des atteintes aux personnes.

La présente proposition de délibération a pour objet d'acter le principe d'installation de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique. Ainsi, les périmètres concernés sont exposés en annexe.

Dans ces lieux, pourront être installées des caméras permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires.

Le dispositif de visionnage en direct des images sera installé en mairie dans un local dédié.

Enfin, l'installation d'un système de vidéo-protection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif.

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour 3 caméras est estimée à **17 975 € H.T.**, par l'entreprise EIFFAGE, solution économiquement la plus avantageuse au regard des autres propositions reçues.

Le montant de la maintenance est estimé à 800 € HT / an

La Mba sera sollicitée, par le biais d'un fonds de concours soutien à la vidéoprotection.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, 14 pour, dont 10 présents et 4 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal ;

RETIENT l'installation du dispositif de vidéo-protection de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de **17 975 € HT**, avec un commencement des travaux à partir de novembre 2024 ;

AUTORISE le maire à préparer les demandes de subvention auprès de la MBA et de constituer le dossier de demande d'autorisation préfectorale.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
 Josiane CASBOLT



Sécretaire de séance
 Marie-Claude WILSON

Dépôt Préfecture de Saône et Loire
 Date de réception de l'AR: 15/10/2024
 071-217103852-20241009-DE_2024_25-DE